

Les corrupteurs et les corrompus

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1447

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281979>

Nutzungsbedingungen

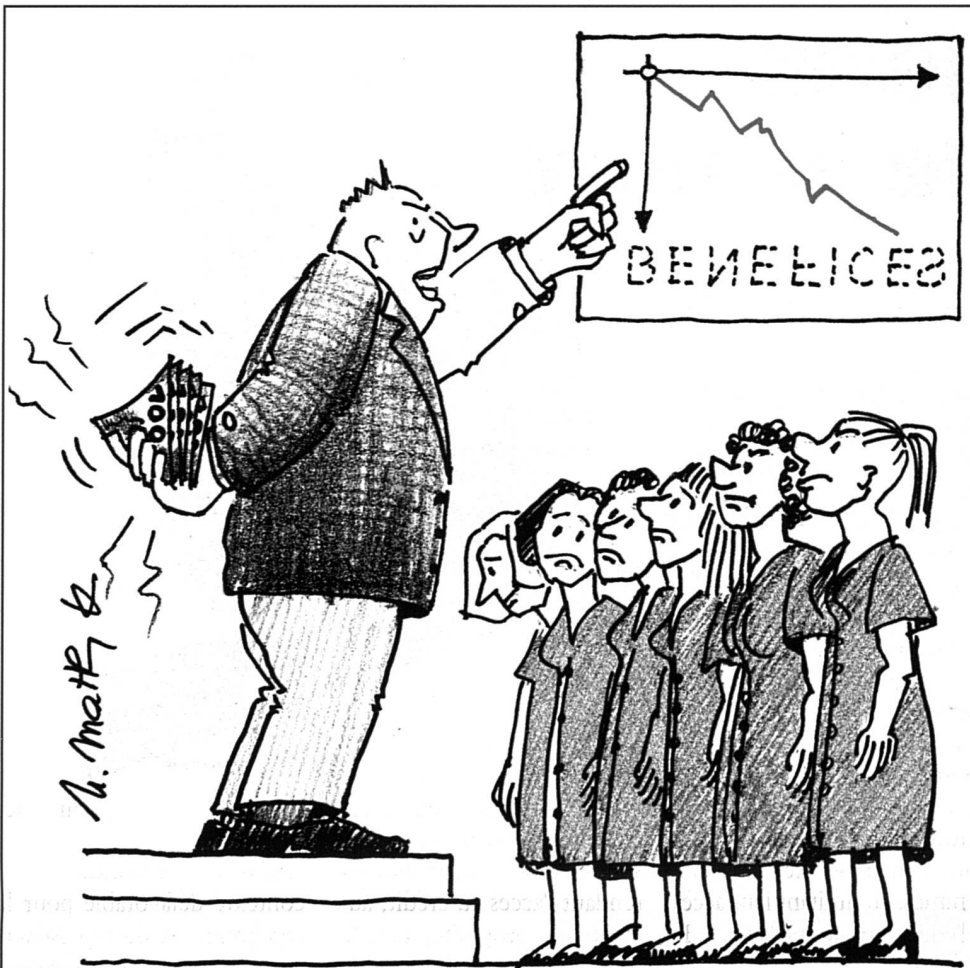
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



— Comme vous le voyez, les affaires vont mal, aussi le directeur me charge de vous demander un effort...

femmes et hommes dans de nombreux domaines (emploi, accès aux ressources productives, au crédit et aux droits de propriété (surtout des terres), de la représentation et de la participation à la vie publique, de l'accès à l'éducation et à la santé, etc.) et une diminution de la malnutrition et de la mortalité infantile, un taux de fertilité abaissé, une économie et une administration gouvernementale moins corrompue, et une croissance économique plus forte. Cette dernière à son tour étant favorable au rétrécissement de l'écart entre les sexes, engendrant un enchaînement positif de développement.

Pour combattre la corruption, il faut donc modifier l'équilibre des gains et des pertes qui motive les comportements de corruption, en agissant de façon volontariste au niveau social, en procédant à des réformes organisationnelles, en instaurant une réglementation claire incluant des sanctions rigoureusement appliquées, et surtout régler les problèmes d'interprétation et de respect des accords internationaux déjà ratifiés par les pays membres de l'OCDE.

Les corrupteurs et les corrompus

Grossièrement, à l'échelle mondiale, on peut se représenter les corrupteurs comme étant les grandes entreprises des pays riches et les corrompus les institutions des pays en voie de développement. Aggravée par la décolonisation des années soixante, elle s'est véritablement institutionnalisée dans les années septante, lorsque les pays européens légalisèrent les «commissions» pour s'assurer l'obtention de marchés ou de contrats, afin de compenser le déficit commercial créé par l'augmentation du prix du pétrole. Les Etats-Unis faisaient de même, mais plus discrètement, en subventionnant l'implantation de filiales de ses grandes entreprises dans les paradis fiscaux (généralement d'ex-colonies).



Depuis la chute du Mur de Berlin, la dimension économique des rapports commerciaux a évincé l'encadrement politique (Est-Ouest) qui caractérisait le commerce international pendant la Guerre-froide, faisant place à une surenchère planétaire pour l'obtention des contrats. Les commissions versées aux «décideurs» et aux intermédiaires sont aujourd'hui exorbitantes, représentant 5 à 6% dans les pays du Nord, mais pouvant atteindre 20 à 40% de la valeur d'un contrat (lui-même énorme) dans les pays émergents.

Les pays membres de l'OCDE, le 10 décembre 1997, ont signé une convention réprimant la corruption d'agents étrangers. L'UE et les Etats-Unis ne semblent cependant pas d'accord sur certaines clauses de la convention, et ils poursuivent l'implantation de filiales de leurs grands groupes financiers dans des Etats non-membres de l'OCDE et donc non soumis aux accords.